



INVESTIR POUR LA CROISSANCE :

BÂTIR DES RÉGIONS INNOVANTES RAPPORT D'ORIENTATION POLITIQUE

31 mars 2009, Salle CC 12 - Centre de Conférences de l'OCDE, Paris

**INTERVENTION DE
MONSIEUR LE MINISTRE JEAN-MARIE HALSDORF
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

(temps de parole : 3 minutes)

Session III : **Mobiliser les acteurs et les capacités au service du développement régional**

LECTURE GUEDES A HAUTE VOIX : 3.15 minutes



Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les ministres,

En dépit de sa taille - 2.586 km² – le Grand-Duché de Luxembourg est confronté aux mêmes défis des grandes nations :

garantir un niveau élevé de la qualité de vie de la population en conciliant développement économique et développement durable.

Pour le Luxembourg, l'aménagement du territoire est crucial :

l'espace y est plus qu'ailleurs une ressource rare qui doit être gérée avec le plus grand soin nécessitant une gestion intelligente, coordonnée et intégrée.

Que faisons-nous au Luxembourg pour assurer un développement régional/national en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés ? Nous faisons en fait ce qui est proposé dans le rapport d'orientation politique de notre réunion.



L'aménagement du territoire s'exerce en parallèle sur **deux niveaux** : au niveau **horizontal** intégrant les différentes **politiques sectorielles** et au niveau **vertical** faisant le lien entre les niveaux d'intervention **national**, **(régional)** et **communal**.

C'est dans cet esprit que nous travaillons en matière de planifications nationale, régionale et communale.

Le but étant de garantir pour **chaque région** un développement dynamique et harmonieux, reflétant la **cohésion économique, sociale et territoriale**.

D'autres planifications par voie de **convention** sont aussi établies avec les **communes** et nous favorisons les **fusions de communes** ainsi que la création de **communautés urbaines**.

Ces démarches s'inscrivent dans le respect des objectifs de la **déconcentration concentrée** et du **polycentrisme**. L'ensemble de la mise en œuvre de ses approches font l'objet d'un suivi, d'un **monitoring**.



De même, nous avons convenu d'une collaboration avec la **Banque Européenne d'Investissement** dans le cadre de l'initiative « **JESSICA** » (Joint European Support for Sustainable Investment in City Area) afin d'évaluer la mise en place de structures inexistantes au Luxembourg telles que celles d'un **fonds de développement urbain** et d'une **société de développement**.

Nous visons la mise en place d'une structure permettant d'associer les **acteurs publics**, étatiques et communaux, ainsi que les **acteurs privés**.

Finalement, notre politique d'aménagement doit prendre en compte l'**aspect transfrontalier** au sein de la Grande Région avec nos partenaires français, allemands et belges.

L'examen territorial de l'OCDE a d'ailleurs retenu que « **toutes les actions menées [par le Luxembourg] ont nécessairement une dimension Grande Région** ».



Nous le faisons déjà dans le sud du pays à **Belval** avec la mise en place d'une concertation transfrontalière structurée et permanente avec pour objectif la mise en place d'un **GECT** (Groupement européen de coopération territoriale).

Exerçant actuellement, la **présidence** du 11^e Sommet de la Grande Région, j'ai retenu comme thème central celui de l'espace.

A **long terme** l'objectif concerne la mise en place d'une **région métropolitaine transfrontalière polycentrique** au sein de la Grande Région en s'appuyant pour cela sur le projet **ESPON** (European Spatial Planning Observation Network) dénommé **METROBORDER**.

A **court terme**, nous sommes en train de définir une **démarche commune en matière de développement territorial transfrontalier** (mise en place d'une bibliothèque transfrontalière



virtuelle et création d'un **SIG Grande Région**). La tenue de la **première réunion sectorielle aménagement du territoire** de la Grande Région le 21 avril prochain témoigne de cette volonté d'agir en commun en la matière.

En conclusion :

notre **politique d'aménagement rurale et urbaine** est à la fois **horizontale** et **verticale**, elle vise une **déconcentration concentrée** des pôles de développement socio-économiques, elle est résolument **transfrontalière** tout en étant **en phase avec la politique communautaire** que nous avons toujours soutenu.